# 

* Date : 08-12-2004
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2004738525
* Author :

Par jugement prononcé le 18 novembre 2004, par le tribunal de commerce de Namur, ont été déclarées closes, pour insuffisance d'actif, les opérations de la faillite de la S.P.R.L. Saveurs Chocolats belges, dont le siège social est établi à 5070 Fosses-la-Ville, rue de Stierlinsart 24, R.C. Namur 75208, T.V.A. 462.136.110.
Cette faillite a été prononcée par jugement du tribunal de commerce de Namur, en date du 27 juin 2002.
Ledit jugement donne décharge à Me Van Temsche, Pascale, avocate au barreau de Namur, de son mandat de curateur, et considère Mme Jacquet, Micheline, domiciliée rue Montal 4/1/2, à 6000 Charleroi, comme liquidateur.
Pour extrait conforme : le greffier en chef f.f., (signé) André Baye.